

Conseil ministériel OSCE – Bâle, 5 décembre 2014

Intervention de Monsieur Maxime Lefebvre, Ambassadeur, Représentant permanent de la France  
auprès de l'OSCE

Débat sur la lutte contre le terrorisme

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je m'associe à l'intervention de l'Union européenne et souhaite apporter quelques compléments à titre national.

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Suisse pour continuer à mobiliser l'OSCE sur un sujet qui représente une menace majeure à la paix et à la sécurité internationale. Les récents assassinats perpétrés par Daech, les attentats odieux perpétrés récemment en Afghanistan ou encore au Nigéria nous rappellent le fléau du terrorisme et la nécessité de le combattre.

De plus en plus de régions sont frappées par le terrorisme et des groupes barbares tentent de conquérir des territoires. Ils représentent, à l'instar de Daech, Ansar al Charia ou Boko Haram, une menace non seulement pour les pays de la région mais également pour nous-mêmes. La situation sécuritaire reste par ailleurs fragile dans le Nord du Mali où les groupes terroristes cherchent à se reconstituer.

Le terrorisme veut s'attaquer aux valeurs de la démocratie, à la liberté d'expression, et au respect de la règle de droit.

Face à ce défi, il est nécessaire de redoubler d'efforts. Les réponses sont multiples :

Une réponse militaire tout d'abord pour faire face à l'imminence de la menace. La lutte contre Daech englobe aujourd'hui un nombre croissant d'Etats confrontés aux défis et aux menaces de ce groupe terroriste. La France y prend toute sa part en Irak. Les évaluations selon lesquelles le rapport de force dans le conflit contre Daech serait en train de se renverser sont encourageantes. La France est également engagée militairement au Mali. L'opération Barkhane, qui compte 3 000 soldats dans cinq pays du Sahel, poursuit la lutte antiterroriste, en soutien aux armées des pays concernés.

Le combat doit également être politique, l'action militaire seule ne permettant pas de répondre à tous les défis posés par le terrorisme. La conférence internationale pour la paix et la sécurité en Irak que la France avait accueilli le 15 septembre a permis de mobiliser la communauté internationale en soutien aux nouvelles autorités irakiennes. La réunion de la coalition internationale contre Daech qui s'est tenue à Bruxelles avant-hier a permis de faire le point sur notre stratégie globale qui, au-delà des moyens militaires, comprend des actions pour prévenir le recrutement et la circulation des combattants étrangers, pour tarir les sources de financement et d'approvisionnement de Daech,

pour lutter contre sa propagande. L'appui aux populations victimes de la crise humanitaire fait partie intégrante de cette stratégie.

Les sanctions permettent également de lutter contre le fléau du terrorisme. Les groupes libyens Ansar al-Charia Derna et Ansar al-Charia Benghazi ont été inscrits sur la liste du Comité de sanctions des Nations Unies contre Al Qaïda. Ces sanctions ont pour objectif d'appuyer le processus politique, d'envoyer un message clair aux terroristes et aux Islamistes et d'inciter les plus modérés à se désolidariser des terroristes et à rejoindre le dialogue politique.

Le terrorisme est en pleine évolution et menace directement nos sociétés par le phénomène des « combattants terroristes étrangers ». Avec la guerre civile en Syrie, puis en Irak, nous assistons à une mutation rapide du terrorisme. Encore jusqu'à récemment « réservé » à une poignée d'individus faisant le choix de la clandestinité, le terrorisme est devenu en « accès libre » par le biais d'Internet et des réseaux sociaux. Les groupes comme Daech se caractérisent désormais par leur capacité à rallier des personnes, souvent jeunes, à leur cause. Plus de 15 000 individus, fanatisés, seraient ainsi partis combattre en Syrie et en Irak, et parmi elles, environ 376 Français ou personnes résidant en France. Près de 1100 seraient impliqués dans les filières djihadistes à divers titres.

Au mois de septembre, le conseil de sécurité des Nations-Unies réuni en Sommet, a adopté la résolution 2178 visant à combattre le phénomène des combattants terroristes étrangers. Depuis, la France a également pris des dispositions à titre national. Le 13 novembre, une nouvelle loi qui comporte plusieurs dispositions innovantes a été promulguée : elle met en place une procédure d'interdiction du territoire quand il y a des raisons sérieuses de penser que le déplacement à une finalité terroriste. Cette loi permet également à l'autorité administrative de demander aux fournisseurs d'accès à internet de bloquer l'accès aux sites faisant l'apologie du terrorisme. Enfin, elle permet de réprimer l'entreprise individuelle terroriste.

Face au terrorisme, la communauté internationale doit renforcer sa coopération, dans le respect des libertés publiques. Les deux déclarations que nous sommes sur le point d'adopter aujourd'hui confirmeraient l'apport régional de l'OSCE pour contribuer aux efforts internationaux. Nous nous réjouissons par ailleurs que les travaux de l'organisation aient été consacrés dans la déclaration prononcée le 19 novembre par le Président du conseil de sécurité des Nations-Unies.

Enfin, il est nécessaire que nous nous interroguions sur les causes de la radicalisation et les activités de l'OSCE, dans les trois dimensions, peuvent contribuer à lutter contre l'extrémisme violent. Nous devons notamment combattre plus activement la propagande des groupes terroristes qui peut séduire certains de nos ressortissants : une approche globale pour lutter contre le terrorisme doit aussi pouvoir s'inscrire dans une stratégie de long-terme. La coopération avec les Etats partenaires de l'OSCE est de nature à apporter une plus-value dans les travaux au sein de l'organisation.

Je vous remercie